

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022 à 20H00

Date d'affichage:

06.01. 2023

Date de convocation :

15 décembre 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à 20h00 le conseil municipal de la mairie de Roche En Régnier régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, 237 place du Sucheyron, sous la présidence de Monsieur Éric DUNIS (le Maire).

<u>Étaient présents</u>: DUNIS Éric, MATHIEU David, ISSARTEL Annie JOUVE Michel, GALLIEN Pierre, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, JOUVE Jean Louis, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria, ALLEMAND Sylvie et LAURENT Marie Victoria.

Absente: GIBERT Rachel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Éric DUNIS déclare la séance ouverte.

Secrétaire de Séance : Béatrice GIRAUD.

Ordre du jour :

- -Arbre de noël 2022
- -Charte de gouvernance de la communauté d'agglomération du Puy-En-Velay.
- -Abonnement ramassage scolaire
- -Eclairage de la tour

N°1 ARBRE DE NOËL

Rapporteur: Mr DUNIS Éric

- Décide d'attribuer une subvention de seize euros par enfant fréquentant l'école de Roche, soit une somme totale de 384 euros

Délibération: Adoptée

VOTE: UNAMINITE

N°2 CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOME RATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur: Mr DUNIS Éric

- Après en avoir débattu, sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal

Approuve le projet de charte de gouvernance proposé par la Communauté d'agglomération du Puyen-Velay.

Délibération: Adoptée

VOTE: UNAMINITE

N°3 ABONNEMENT RAMASSAGE SCOLAIRE

Rapporteur : Mr DUNIS Éric

- Décide d'accorder aux parents d'enfants empruntant le ramassage scolaire circuits primaire qui en font la demande et sur justificatif de paiement, une aide financière de 90 € sur l'année scolaire, payable en 1 fois pour les abonnements annuels et en fin de trimestre pour les abonnements mensuels ou trimestriels.

Délibération : Adoptée

VOTE: UNAMINITE

N°4 TRAVAUX ECLAIRAGE DE LA TOUR

Rapporteur : Mr DUNIS Éric

-Expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage à la tour de Roche En Régnier. La participation de la commune au financement des dépenses est de 5 964.66€. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

Délibération : Adoptée

VOTE: UNAMINITE

La séance a été levée à 22h15.

Secrétaire de séance :

Le maire

Éric DUNIS